

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-15-1

Séance du lundi 20 octobre 2025

SOUTIEN AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DREILAND - SUBVENTION 2025 ET AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PLANIFICATION SUR 2026 - 2028

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la commission permanente n° CP-2022-5-15-2 du 16 mai 2022 relative à l'approbation de la convention de planification trinationale du projet Dreiland pour la période 2022 – 2025,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-2-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025, des dynamiques économiques, touristique, agricole, de l'emploi et des transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention de planification trinationale 2022-2025 sur la coopération pour le développement du « Dreiländereck » situé entre le pont du Palmrain et le pont Dreirosenbrücke (« 3Land ») conclue le 30 juin 2022,
- VU l'avis favorable de la Commission Sud Alsace – Saint-Louis – Sundgau – Thur Doller du 3 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l'Eurodistrict Trinationale de Bâle, dans le cadre de l'aménagement du projet Dreiland, une subvention d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 7 488 € pour l'année 2025 ;
- Autorise le versement de la subvention à l'Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB) en un seul versement ;
- Prélève les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P056</i>	<i>O022</i>	<i>P056E09</i>	<i>T100</i>	<i>(3244) 204-20421-60</i>	<i>7 488 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>7 488 €</i>

- Approuve le remploi de la part non consommée du budget consacré au financement du projet pour la période 2022 – 2025 d'un montant estimé à 134 520 € pour le financement du projet sur la période 2026 – 2028,
- Approuve l'avenant à la convention de planification trinationale DreiLand 2022 – 2025 du 30 juin 2022, la prolongeant sur la période 2026 - 2028, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Daniel ADRIAN, membre du conseil consultatif de l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle